



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

AFFICHEE LE :

11/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 32

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

18 juin 2026

L’an deux mil vingt six, le 17 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTEL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Stéphane DUPONT, André VROMET, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

ABSENTE : Laurence FILOCHE-GARNIER

PROCURATIONS : Bertrand HAVARD à Mickaël MARIE, Julie-Anne BIZET à Eline LOURTEL, Marine THOMAS à Stéphane DUPONT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-2032

DELIBERATION N° DELIB-2026-081

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Selon les dispositions de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans « les communes de plus de 3500 habitants, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré au Tribunal Administratif ».

Le présent règlement intérieur rappelle les règles prévues par les lois et règlements en vigueur et fixe les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal quand celles-ci sont laissées à son appréciation.

Par conséquent,

VU l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Conseil municipal joint en annexe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET